

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Multiactivités, Impasse de la Marque à Ledeuix (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 18 février 2022,
Secrétaire de séance : Philippe SANSAMAT,

Etaient présents 48 titulaires, 4 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Auroré GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Serge MAUHOURET suppléant de Ophélie ESCOT, Bruno MILLOX suppléant de Sylvie BETAT Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE, Frédéric PAULY suppléant de Jean SARASOLA,

Pouvoirs : David MIRANDE à Claude LACOUR, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean CASABONNE à André BERNOS, Michèle CAZADOUMECQ à Claude BERNIARD, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Bernard UTHURRY, Jean-Maurice CABANNES à Marie-Lyse BISTUÉ, Jean CONTOU CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Flora LAPERNE à Brigitte ROSSI, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ,

Absents : Jacques CAZAURANG, Philippe VIGNEAU, Alain CAMSUSOU, Alexandre LEHMANN, Jean-Michel IDOPE, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Jean-Luc MARLE, Muriel BIOT, Marie Annie FOURNIER, Christophe GUERY

RAPPORT N° 220224-04-TOU-

**CANDIDATURE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTERET
"RENOVATION DES STATIONS DES MONTAGNES" D'ATOUT FRANCE**

Mme ALTHAPÉ précise que dans le cadre du dispositif Avenir Montagnes, l'Etat a décidé de déployer un nouveau programme France Tourisme Ingénierie.

Piloté par Atout France, ce nouveau programme vise à accélérer la rénovation globale de l'immobilier de loisir (et plus spécifiquement les copropriétés traditionnelles et les résidences de tourisme) pour garantir leur performance technique, leur attractivité touristique et une meilleure performance économique en termes d'occupation.

50 stations de montagne seront accompagnées sur les 5 prochaines années en deux vagues successives de 30 mois (25 lauréates par vague).

L'appui apporté par cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) consiste en un accompagnement à hauteur de 100 000 € HT maximum sous forme de :

- un apport en ingénierie, d'expertises "à la carte" (techniques, juridiques, financières) selon les besoins du territoire. L'objectif est d'agir sur tous les champs : gouvernance et urbanisme, conseils aux copropriétés, ajustement de l'offre de services aux propriétaires en station, ajustement des outils de commercialisation, etc...
- d'aide financière à hauteur de 30 % à la conduite d'études opérationnelles.

Cet AMI a vocation à définir la feuille de route, la gouvernance et les outils nécessaires pour enclencher une dynamique de réhabilitation globale ; il fait le lien avec les mesures annoncées dans le plan Avenir Montagnes sur ces thématiques (fonds de la Banque des territoires, intervention de foncières...)

Sur le territoire du Haut-Béarn, la station de la Pierre Saint-Martin, qui comptabilise 3 000 lits dont près de 1 600 lits marchands, est confrontée à une problématique de parc d'hébergement locatif peu qualifié, vieillissant et ne répondant plus aux attentes de la clientèle. Ce point faible est un frein à tout projet ou initiative visant à développer l'attractivité de la destination.

Aussi, en partenariat avec le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, la commune d'Arette et l'Office de Tourisme du Haut-Béarn, la CCHB a répondu à cet appel à projets.

Cette candidature a été retenue. La CCHB assure la coordination générale du dispositif, l'Office de Tourisme est en charge de la mise en œuvre du projet. Le Conseil départemental s'engage à financer 50 % du poste du chargé de mission qui serait basé à l'Office de Tourisme du Haut-Béarn.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche et signer tout document relatif à cet Appel à Manifestation d'Intérêt,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 24 février 2022

Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY